



Règlement Championnat Loisir Seniors Féminines

2025/2026

ARTICLE 1- DÉFINITION DE L'ÉPREUVE.

Le District de Football du Morbihan organise une compétition sous forme de championnat de football loisir avec des rencontres de foot en herbe à 7. Le championnat est réservé aux équipes Seniors féminines Loisirs des Clubs affiliés à la FFF et engagés avant le 15/09/2025

ARTICLE 2- ENGAGEMENT. Ce championnat est réservé aux clubs à jour de leur cotisation, droits d'engagement, amendes, etc... au 1er juillet de la saison.

ARTICLE 3- MODALITÉS DE L'ÉPREUVE.

Les équipes engagées se rencontrent en matches aller/retour. Un rassemblement de toutes les équipes est prévue en début (20/09) et en fin de saison (18/04)

ARTICLE 4 – CLASSEMENT. Le championnat loisir n'est pas souscrit au classement car il n'y a pas de montées de l'année N à N+1.

ARTICLE 5- CALENDRIER ET DÉSIGNATIONS DES TERRAINS. Le calendrier et l'ordre des rencontres seront établis par la commission féminine et loisir ainsi que le service compétition. Les clubs ont 4 semaines ouvrées pour réaliser leur journée de championnat

ARTICLE 6- QUALIFICATIONS ET LICENCES Tous les règlements LBF sont applicables. Possibilité de participer au critérium avec les licences loisirs prioritairement ou libres.

ARTICLE 7- COMPOSITIONS DES EQUIPES A) Les joueuses doivent appartenir aux catégories d'âge Senior Libre ; les licenciés U18F, U19F et U20F, autorisés à pratiquer en Senior, peuvent également évoluer en Loisirs. Les joueuses U16F et U17F sont autorisées à participer sous réserve d'autorisation de sur classement médical validé par la LBF. B) Le nombre de remplaçantes est limité à 8 en foot à 7. C) La joueuse remplacée devient remplaçante et peut à nouveau entrer en jeu (y compris la gardienne).

ARTICLE 8- ARBITRAGE Les matches seront dirigés par des arbitres bénévoles des clubs participant à la rencontre, priorité étant donnée au club recevant.

ARTICLE 9- HEURE ET DURÉE DES RENCONTRES Les clubs s'accordent sur la date (dans les 4 semaines ouvrées prévues pour la journée de championnat), le lieu et l'horaire de match.

ARTICLE 10 – ESPACES DE JEU ET DUREE DES MATCHS. Les rencontres se déroulent sur la moitié d'un terrain de football à 11, dans le sens de la largeur. Longueur : Entre 60 et 70 m. Largeur : 45 à 55m. Le temps de jeu est fixé à 2X30 minutes. Les clubs peuvent s'accorder sur une période de 4X15 minutes.

ARTICLE 11- FEUILLE DE MATCH La feuille de match papier devra impérativement être transmise dans les 48 heures suivant la rencontre.

Règles de base

- Durée préconisée : 2 périodes de 30 minutes ou 3 périodes de 20 minutes (maxi = 60 minutes)
- Coup d'envoi : interdit de marquer directement sur l'engagement, adversaires à 6 m
- Coup de pied de but : à plus ou moins 1 m à droite ou à gauche du point de réparation : 9 mètres
- Remise en jeu : à la main
- Coups francs : directs ou indirects (règles du football à 11)- mur à 6 m
- Hors-jeu à la médiane
- Surface de réparation : 26 m x 13 m
- Gardien de but : relance à la main ou au pied sur ballon posé au sol. Pas de frappe de volée, ou de ½ volée. Sinon coup-franc indirect ramené perpendiculairement à la ligne des 13 mètres
- Le(la) gardien(ne) ne peut se saisir du ballon à la main, sinon coup-franc indirect à l'endroit où le(la) gardien de but a récupéré le ballon
- Coup de pied de coin : au point de corner
- Tacles interdits
- Protège-tibia obligatoire
- Ballon taille 5
- Terrain spécifique ou moitié de terrain de Foot à 11